

Plan de protection TCVGD

Version 13.0

Date 13.10.2021

Contacts COVID-19 TCVGD : Mélina GONZALEZ & Sarah PFLUG

Plan de protection

1. Mesures de protection Club et Joueurs

1.1. Personne mandatée COVID-19

Le TCVGD désigne sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients et est inscrite dans l'administration des membres de Swiss Tennis : Mélina Gonzalez & Sarah Pflug : ecole@tcvgd.ch - 079 812 95 14 ; sarah.pflug@tcvgd.ch - 076 509 63 88.

Le Comité, la secrétaire et les intendants font appliquer les mesures.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage des installations

- Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les intendants.
- Les joueurs doivent se laver les mains avant et après avoir joué au tennis ; ils se désinfectent les mains au cours de la partie et doivent avoir avec eux une solution hydroalcoolique.
- Pas de poignée de main à la fin de la partie.
- Les joueurs n'échangent aucun objet.

1.3. Eloignement physique, respect des distances & utilisation des installations

- Les installations extérieures sont accessibles.
- Les terrains sous les bulles sont accessibles aux détenteurs d'une location horaire fixe en semaine, aux membres ainsi qu'aux non-membres (adultes et juniors) prenant des cours et aux membres lors des week-ends.
- Système d'aération régulier des bulles.
- Distance minimale de 1.5 mètres à respecter entre les personnes présentes en tout temps.
- Les vestiaires et le secrétariat sont accessibles, au maximum 2 personnes simultanément.

- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos (vestiaires, secrétariat, clubhouse).
- Les bancs et chaises sur les terrains sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
- Le règlement de jeu de la saison s'applique.
- Le **certificat COVID** est obligatoire pour jouer dans les bulles pour les personnes de 16 ans et plus, durant les week-ends ainsi que pour les réservations ponctuelles en semaine.
- Les personnes à partir de 16 ans qui jouent régulièrement au tennis dans un cercle constant de personnes ne doivent pas présenter de certificat. Par un « cercle constant », il faut entendre un groupe de personnes dont la composition ne change pas et qui est connu de l'organisateur. Au maximum 30 personnes peuvent se trouver ensemble dans la salle de tennis et le groupe ne peut pas se mélanger à d'autres personnes. En d'autres termes, les personnes sans certificat peuvent seulement jouer au tennis en salle à des heures fixes qui sont toujours les mêmes, et seulement à des heures où les occupants des autres courts y jouent également de manière régulière ou qu'il s'agit de groupes fixes qui s'y entraînent aussi toujours à la même heure.
- Les enseignants de tennis et les collaborateurs ne sont pas tenus de présenter un certificat COVID.

1.4. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection :

- Obligation de faire les réservations nominatives via le système de réservation en ligne Ballejaune et d'enregistrer tous les joueurs effectifs, y compris les invités.
- Obligation d'annuler la réservation en cas d'absence au moins 2h avant l'heure prévue.
- Par la réservation et la confirmation du terrain réservé, le membre accepte les mesures de protection définies.
- Tout manquement aux mesures de protection énoncées entraînera une interdiction temporaire de jeu.

1.5. Personnes particulièrement vulnérables et/ou présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et celles présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP :

- En cas de symptômes, rester chez soi, contacter son médecin et avertir immédiatement les responsables COVID-19 du Club.

2. Mesures pour l'enseignement du tennis

Les juniors et participants aux cours acceptent et respectent les mesures ordonnées par le TCVGD, dans le cadre des cours de tennis juniors, privés et collectifs. Les professeurs de tennis et moniteurs sont responsables de l'application des mesures de protection définies par le TCVGD.

2.1. Eloignement physique

- Distance minimale de 1.5 mètres entre les personnes présentes.
- Port du masque obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos du TCVGD.
- Pas de contact physique, ni échange de matériel.
- Les entraînements et formes d'enseignement sont adaptés.
- Un marquage au sol peut être mis en place afin de faire respecter les distances minimales.
- Les groupes juniors sont de maximum 15 personnes, enseignants compris.

2.2. Respect des règles d'hygiène

Les joueurs de tennis et juniors qui prennent des cours s'engagent à accepter et respecter les mesures de protection et règles d'hygiène mises en place par le TCVGD :

- Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition des juniors prenant des cours une solution hydroalcoolique.
- Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.
- Chaque joueur doit venir avec sa gourde personnelle.

2.3. Entraînements annoncés & traçage

- Les cours privés et les cours collectifs adultes et juniors sont annoncés sur le tableau des réservations Ballejaune.
- La responsable de l'école de tennis, en collaboration avec les moniteurs et professeurs, tient un registre rigoureux des présences concernant les participants présents à tous les cours.

3. Mesures pour les manifestations

3.1. Manifestations

Selon l'ordonnance 2 COVID-19, les événements suivants font partie des manifestations sportives :

- Toutes les compétitions et tous les tournois (même sans licence ou Kids Tennis).
- Tous les autres événements internes du club et les événements publics.
- Les manifestations et les compétitions sont autorisées pour toutes les classes d'âge.

3.2. Organisation de compétitions, tournois et événements

Le TCVGD désigne sa personne mandatée COVID-19 – responsable du respect des directives pour les manifestations : Sarah Pflug, sarah.pflug@tcvgd.ch - 076 509 63 88.

- Enregistrement des participants aux compétitions et manifestations via des listes de présence.
- L'organisateur fournit si besoin une solution hydroalcoolique aux participants ; les joueurs se désinfectent les mains régulièrement pendant la partie.
- Distance minimale de 1.5 mètres entre les personnes présentes.
- Pas de poignée de main à la fin de la partie ; les joueurs n'échangent aucun objet.
- Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans dans tous les espaces clos (secrétariat, clubhouse et vestiaires).
- Les spectateurs sont interdits pour le sport amateur. La zone de spectateurs est celle qui entoure le court.
- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne peuvent prendre part aux événements. L'organisateur est en droit d'exiger d'une personne présentant des symptômes de maladie de quitter l'événement.
- Lorsque l'accès n'est pas réservé aux personnes en possession d'un certificat, il est permis d'organiser une manifestation en extérieur avec du public, avec l'obligation de s'asseoir et sans dépasser 1000 personnes (spectateurs et participants). Lorsqu'il n'y a pas d'obligation de s'asseoir, le nombre de spectateurs est limité à 500 en extérieur.
- Les locaux peuvent être occupés aux deux tiers de leur capacité au maximum.

- Pour les compétitions officielles de Swiss Tennis, un certificat est requis en salle pour toutes les personnes de plus de 16 ans (joueurs et spectateurs). Aucune limitation ne s'applique, mais il faudra demander une autorisation auprès du canton à partir de 1000 personnes.
- A l'intérieur, les manifestations avec des personnes sans certificat ne sont possibles que s'il s'agit d'un évènement d'une association ou d'un autre groupe fixe dont les membres sont connus de l'organisateur (limitation à 30 personnes). Au-delà, le certificat COVID est exigé.

Obligation d'informer

Information donnée aux joueurs de tennis, aux juniors et représentants légaux, sur les mesures prises :

- Le « Plan de Protection » 13.0 du TCVGD a été communiqué le 14 octobre 2021 aux membres et participants des cours via les canaux suivants : site Internet et affiches au club.
- L'affiche de l'OFSP a été affichée ; elle est complétée par l'affiche de Swiss Tennis.

Conclusion

Ce document a été établi le 2 mai 2020 et révisé les 3 juin, 22 septembre, 15 et 18 octobre, 7 novembre 2020, 25 janvier, 2 et 24 mars, 10 avril, 25 mai et 13 octobre 2021 par le Comité du TCVGD.

Personnes mandatées COVID-19 – signatures :